

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 JANVIER 2020

Convocation : 6 janvier 2020

L'AN DEUX MIL DIX-VINGT, le 13 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents J. Poussard, N. Velin, Ph. Rouby, V. Schaal, J-M. Raoult, D. Godard, Y. Leipert, V. Varin, F. Joubert, B. Lebreton, M. Barathon, G. Guerbois.

Absents excusés : F. Colin-Manderscheid (Pouvoir à J. Poussard), E. Martin-Gbeassor (pouvoir à Y. Leipert)

Secrétaire de séance : N. Velin

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2019 a été approuvé à la majorité des présents. Mme N. Velin s'est abstenue de signer ce dernier pour motif qu'un seul devis et non trois ont été présentés pour le choix d'un radar pédagogique.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Afin de rectifier une erreur administrative, le Conseil municipal décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement

66 111 intérêts courus à échéance	+ 755.95 €	9763.95 €
678 autres charges exceptionnelles	- 755.95 €	2244.05 €

CONVENTION DE DESIGNATION D'UN ACFI

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à faire appel au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) qui assurera la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité des services de la commune, comme prévu par l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, et à signer la convention associée. Le coût de cette prestation revient à 365 €/an pour la commune.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – HABITILATION DU CDG 28 POUR L'APPEL D'OFFRES 2021-2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé pour la période 2021-2024, afin de couvrir les différents risques inhérents à la sécurité et la santé des agents communaux.

CONVENTION AVEC L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX – FRAIS ATTENANTS A L'UTILISATION DES LOCAUX DU PERISCOLAIRE

Madame le Maire rappelle qu'une convention avait été signée le 18 novembre 2013 entre la commune de Guainville et la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre concernant la prise en charge par cette dernière des frais afférents à l'utilisation de l'ancienne salle de classe du bâtiment de la mairie, mise à disposition par la commune pour la garderie périscolaire.

Il convient d'actualiser cette convention afin que ces frais (eau, électricité, chauffage) soient pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Ces frais ont été désormais forfaitairement estimés par les deux parties à 1600 € annuels, redevables à la commune dès le 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention réactualisée.

DEMANDE DE SUBVENTION – DETR

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les projets de réalisation des travaux suivants et sollicite une subvention au taux de 20% au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux :

- Restauration de l'Eglise Saint Pierre de Guainville : travaux d'urgence : toiture, charpente et installations nécessaires
- Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du bâtiment de la mairie de Guainville.

ETUDE DE DEVIS – EAUX PLUVIALES – CHEMINEMENT ACCESSIBILITE PERISCOLAIRE

Madame le Maire indique que la gestion des eaux pluviales concordant au cheminement conduisant à l'accès PMR des locaux du périscolaire, en cours de travaux, n'a pas été prévue avant le commencement des dits travaux et lors de l'élaboration du projet initial. Afin d'éviter que l'eau n'arrive dans le bâtiment des services techniques, il convient de prévoir un système de récupération de ces eaux grâce à la mise en place d'un caniveau raccordé sur le réseau d'eaux pluviales existant.

Madame le Maire expose un devis de la société SOLUTION TP pour effectuer ces travaux supplémentaires, d'un montant de de 1300 € HT.

Mme Barathon, gérante de la société SOLUTION TP, sortie de la salle, ne prend pas part au vote.

A une abstention –car un seul devis présenté- et douze voix pour, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte les termes du devis proposé pour finaliser les travaux en cours, et autorise Madame le Maire à signer ce devis.

INFORMATIONS DIVERSES

-Madame la Préfète d'Eure-et-Loir informe les collectivités locales sur la suppression intégrale de la taxe d'habitation d'ici 2023 et précise les mesures de compensations qui seront prises pour les communes, les intercommunalités et les départements.

-Une réunion cantonale a été organisée le 11 décembre dernier en présence des maires du canton, des conseillers départementaux Mme Lefebvre et M. Pecquenard, du Sous-Préfet d'Eure et Loir M. Luquet et du député M. Marleix. Ont été notamment évoqués les travaux et aménagements routiers sur l'année 2019, les aides aux communes attribuées en 2019, et les dispositifs d'aides qui ont été votés en décembre dernier pour 2020.

-Madame le Maire évoque un entretien récent avec M. Tammam, gérant de la société Bueil Com nouvellement installée sur la Zone Artisanale de la Motte. Cette société est actuellement détentrice du marché de l'Agglomération du Pays de Dreux concernant l'installation des abribus du territoire de l'Agglomération. L'installation des abribus est gratuite ; les bénéfices de la société sont générés par la publicité apposée sur les abribus installés. Madame le Maire suggère au Conseil municipal de faire appel à la société Bueil Com pour installer un abribus au Vieux Château, ainsi qu'un autre à Ritoire, pour les enfants du primaire qui sont amenés à prendre les transports scolaires dans ces hameaux. Une délibération sera proposée en ce sens à la prochaine réunion de conseil.

-Un administré de Fumeçon a alerté Madame le Maire le 10 janvier dernier sur le passage dangereux d'un semi remorque avec deux « algeco » par la rue de Gilles en direction du Bourg. Ce camion n'ayant pas rejoint la rue de l'Eglise, il est possible qu'il ait emprunté le pont SNCF qui fait le lien entre la rue de Gilles et le chemin de la Leu, malgré un tonnage susceptible de fragiliser le pont. Les services dédiés de la SNCF seront contactés par courrier afin de connaître le tonnage autorisé sur l'édifice et les informer de cet incident. Madame le Maire ajoute que les panneaux relatifs au projet d'interdiction du hameau de Fumeçon aux poids lourds ont été commandés et livrés aux services techniques routiers du Conseil Départemental situés à Mainvilliers.

LECTURE DE COURRIERS

-La société SAS Primard alerte le Conseil municipal sur la vitesse excessive de la plupart des automobilistes empruntant la RD 16 qui longe le domaine de Primard actuellement en rénovation. Ils sollicitent le Conseil afin que la vitesse soit abaissée à 30 km/h et que des ralentisseurs soient installés pour éviter qu'un accident grave se produise. Les services du Conseil départemental ont été contactés ce jour afin d'étudier les solutions qui pourraient être apportées à cette requête.

TOUR DE TABLE

J. Poussard indique que les travaux relatifs aux aménagements de la rue du Bourg côté nord commenceront début février ; ceux relatifs à l'enfouissement des réseaux de Ritoire débiteront fin janvier/début février. Elle rappelle que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains, et que la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020. Elle ajoute qu'une cérémonie de citoyenneté sera probablement organisée fin février pour

les jeunes électeurs inscrits d'office (ayant atteint la majorité en 2019 et début 2020) pour leur remettre leur carte électorale.

N. Velin indique que l'Atelier à Spectacle a reçu l'appellation « Scène Conventionnée d'Intérêt National, » devenant la 150^e salle de France à recevoir cette distinction. Elle ajoute notamment que sa nouvelle Directrice souhaite changer les dates de programmation des spectacles pour les vendredis, samedis et dimanches soir en lieu et place des jeudis soir afin d'attirer un public plus nombreux.

Y. Leipert revient sur une réunion des Assises de la Sécurité, initiée par la Préfète d'Eure-et-Loir, qui s'est tenue vendredi 10 janvier avec les élus du département. L'objectif de cette réunion est de préparer la rédaction du prochain Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale initié par le Premier ministre. Des réunions similaires seront prochainement organisées, dans un premier temps avec les instances de sécurité, puis avec les services de l'Etat, et enfin avec la population, afin de proposer un ouvrage le plus complet possible.

V. Schaal alerte Mme Poussard sur la formation de nids de poule dans les hameaux de Ritoire et des Moreaux qui n'ont toujours pas été comblés malgré de nombreuses relances aux services techniques du Conseil départemental.

Il revient également sur les problèmes rencontrés lors de la collecte de déchets sur la commune le jeudi précédent.

M. Barathon indique qu'un éclairage public situé sur la rue du Vieux Puits est en panne. Un signalement sera effectué pour qu'une intervention de réparation soit rapidement programmée.

F. Joubert revient sur la dernière réunion du SMICA lors de laquelle a notamment été voté le budget 2020.

J-M Raoult indique que plusieurs piquets installés préalablement aux travaux d'enfouissements des réseaux à venir ont disparus, ou été retrouvé déplacés.

Ph. Rouby alerte Mme Poussard sur l'état critique de la chaussée aux abords de la propriété de M. Hain, à la Bâte.

Dans l'assistance :

M. Glanard demande des précisions sur l'étude du patrimoine foncier à venir réalisée par la SAFER, dont la signature de convention du projet a été approuvée lors du Conseil municipal du 5 décembre. Mme Poussard rappelle que cette étude vise à obtenir une carte détaillée des chemins ruraux présents sur la commune. Elle précise qu'elle sera élaborée dans un premier temps à partir des données du cadastre. Le concours des membres de la commission des chemins sera sollicité ainsi qu'éventuellement des agriculteurs de la commune.

Il souhaite également connaître l'avancement des travaux concernant la fibre optique sur les secteurs qui en sont actuellement dépourvus. Il indique toujours avoir 3 tourets dédiés à ces installations stockés sur l'un de ses terrains, en attendant leur pose. Mme Poussard rappelle que les Cardinaux, les Hautes Maisons et la Zone Artisanale de la Motte n'ont toujours pas accès à la fibre. L'échéance de décembre 2019 lui avait été indiquée par les services dédiés, avant d'être repoussée à avril 2020.

Il lui paraît que le prix du radar pédagogique est onéreux (2934,50 € HT.) Mme Poussard rappelle que ce montant comprend la pose du radar (800 €) et que le montant est nettement inférieur aux propositions reçues lors de l'appel d'offres.

Il exprime enfin son inquiétude sur les possibles dangers de circulation au carrefour de la RD 301-3 et de la RD 115-2 après achèvement des travaux de la rue du Bourg côté nord. La présence de véhicules stationnés conduira les véhicules qui descendent la rue du Bourg à se déporter à gauche, pouvant engendrer des collisions avec les véhicules venant de la RD 301-3 des Berteaux à Guainville. La mise en place d'un STOP pourrait être utile. Ce point sera traité avec le maître d'œuvre.

Mme Poussard sollicite M. Posnic, présent dans l'assistance en simple spectateur, pour l'inciter à piéger dès que possible les nombreux nuisibles (ragondins, rats musqués etc.) qui occasionnent actuellement de nombreux dégâts sur tout le territoire de la commune. M. Posnic indique être freiné dans ses démarches par des sabotages effectués sur les pièges qu'il installe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

